

Tensions chroniques et vagues successives de protestations dans le secteur textile : un problème qui dépasse une seule usine

Trois vagues de protestation dans trois usines de textile et de filature, au cours des derniers jours et semaines, sont le signe d'un problème commun, et non de trois crises distinctes.

Les travailleurs/euses de l'usine Sarjin Baft de Zanjan et de la filature Khavar de Rasht ont manifesté cette semaine en raison de revendications salariales, de problèmes liés au sécurité social et à leurs conditions de vie.

▫Selon des rapports, la direction de Serjin Baft, en réaction aux protestations provoquées par le non-paiement de trois mois de salaires et des cotisations, défaut de versement par l'employeur de sa contribution aux cotisations de sécurité sociale, a soudainement suspendu les activités de l'usine, laissant environ 350 travailleurs/euses dans une situation d'incertitude. Certaines informations non officielles indiquent que les manifestations des travailleurs/euses de cette unité étaient entrées dans leur troisième jour.

▫Plus de 100 travailleurs/euses de l'entreprise de filature Khavar Rasht ont organisé, le mardi 23 juin, un rassemblement de protestation devant l'usine afin de dénoncer une nouvelle fois la poursuite des retards de paiement des salaires, l'insécurité de l'emploi, et l'incertitude entourant l'avenir de cette unité de production

En l'absence de la moindre organisation capable de protéger et de soutenir les travailleur/euses, le problème apparu au mois d'avril à la filature Khavar de Rasht est réapparu deux mois plus tard :

Début avril, environ 80 des 108 travailleurs/euses de l'usine de filature Khavar à Rasht, avaient été mis.es au chômage sous prétexte de travaux de modernisation. Selon les informations disponibles, ils/elles avaient repris leurs activités professionnelles à partir du lundi 13 avril (24 Farvardin selon le calendrier iranien).

Il avait été décidé que, jusqu'à la fin du processus de modernisation de l'usine, les travailleurs/euses bénéficieraient pendant un an d'allocations d'assurance chômage. Cependant, à la suite de l'intervention du gouverneur de la province de Guilan et du suivi effectué par le Département de l'Industrie, des Mines et du Commerce, il a été annoncé que « cette mesure était complètement annulée ». Toutefois, le problème est réapparu deux mois plus tard

Peu avant dans l'industrie textile, environ 700 des 800 ouvrier/ères de l'usine textile de Boroujerd avaient été licencié.es. Bien qu'au mois de mai les conditions aient permis le retour au travail de plus de 490 d'entre eux/elles, cet événement, ainsi que d'autres schémas récurrents, montre que la crise dans ce secteur dépasse le cadre d'une seule usine.

Malgré leur succession dans le temps, ces événements ont schéma commun :

- **perturbation de l'approvisionnement en matières premières et manque de liquidités**
- **réduction de la capacité de production ou arrêt partiel de certaines lignes ↓de production**
- **retard dans le paiement des salaires et de paiement par l'employeur de sa part des cotisations à l'assurance sociale, ou réduction des effectifs ↓**
- **protestation et grève des travailleurs.**

L'article 27 du Code du travail prévoit qu'en cas de faute d'un.e salariée ou de violation du règlement disciplinaire, l'employeur peut résilier le contrat, après approbation du Conseil islamique du travail ou du « représentant des travailleur/euses ». Ceci après paiement de l'ensemble des droits et avantages, y compris l'indemnité de fin de service. Dans le cas contraire, le litige doit être examiné par les Commissions de constatation et de règlement des différends relevant de l'administration du travail.

Alors que l'article 27 du Code du travail fixe des règles précises concernant le licenciement et la réduction des effectifs, et que la loi sur l'assurance chômage prévoit une protection pour les travailleur/euses licencié.es, la répétition de ce cycle montre que les mécanismes d'aide ne sont généralement activés qu'après la survenue de la crise

Ce qui a été observé à Zanjan, à Racht et auparavant à Boroujerd semble être bien plus que quelques conflits ponctuels dans des ateliers : cela indique que l'industrie textile est entrée dans une phase de « tension chronique », une étape où les pressions liées à la production et aux contraintes financières se répercutent avant tout sur les salarié.es.

C'est peut-être pour cette raison que la solidarité et les liens entre les travailleur/euses et les syndicalistes des différentes unités textiles revêtent aujourd'hui une importance plus grande qu'auparavant. De même que la crise commune ne se limite pas à une seule usine, les salarié.es peuvent eux aussi envisager le problème au-delà du cadre d'une seule usine et réfléchir à des solutions plus structurelles

(Texte publié le 24 juin par @davtalaborg et traduit par la rédaction *d'Echo d'Iran*)